

Polyflame Europe SAS - Index de l'Égalité Professionnelle

L'Index de l'Égalité Professionnelle a pour but de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Il prévoit la publication d'une note globale ramenée sur 100 points, ainsi que celle des résultats obtenus pour chaque indicateur par les entreprises françaises d'au moins 50 salariés.

En conséquence, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, Polyflame Europe SAS publie ci-après sa note globale ramenée sur un total de 100 points, ainsi que ses résultats pour les 4 indicateurs qui lui sont applicables.

Les indicateurs sont les suivants :

Indicateur 1 : écart de rémunération ;

Indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles ;

Indicateur 3 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité ;

Indicateur 4 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives dans un délai de trois ans.

Entre 75 et 84, l'entreprise doit communiquer sur des objectifs de progression jusqu'à ce que la note de 85 ait été atteinte ou réatteinte.

Au titre de l'année 2024, l'Index de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes s'établit à 86/100.

	Note globale	Indicateur #1 <i>Rémunérations</i>	Indicateur #2 <i>Augmentations</i>	Indicateur #3 <i>Maternité</i>	Indicateur #4 <i>Top 10</i>	Effectif
FY2024	86/100	31/40	35/35	15/15	5/10	74